



# BREAK BREAK...

## DÉCRYPTAGE DU PROTOCOLE : EP3

Le 10 juin 2024

### LA SCISSION MANAGEMENT/OPÉRATIONNELS



L'encadrement de la DSNA est incontestablement le grand vainqueur du protocole.

Alors que rien n'aura été obtenu par les opérationnels sans devoir concéder en échange de lourdes contreparties, le management se voit en revanche largement valorisé, et ce, sans aucun objectif assigné, si ce n'est celui de soumettre les ICNA aux exigences de l'administration.

Un « corps unique d'encadrement » devait dans le passé créer une séparation entre les opérateurs de première ligne et le management. L'administration obtient satisfaction dans ce protocole 2023-2027, avec d'une part la création d'un corps unique de contrôleurs rassemblant les exécutants du contrôle, et d'autre part, **des managers dont la supériorité de statut se traduit par d'incroyables revalorisations leur étant réservées, et sans objectifs fixés !**

Il en découle que la mission principale de l'encadrement sera désormais de piloter les réformes contre une généreuse rétribution, avec un engagement et un zèle renouvelés. La DGAC l'a affirmé en plénière protocolaire, en présentant la nécessité d'inciter les

encadrants à mettre en place des badgeuses/pointeuses et autres outils de productivité mis à leur disposition.

Ainsi, un Chef SE de liste 1 à 3 pourra désormais percevoir :

- 450 euros mensuels supplémentaires,
- Un bonus annuel limité à 2000 euros par an sur la durée du protocole, mais dont l'arrêt créant la disposition permet d'aller jusqu'à 14800 euros,
- Les options pratiquées par les contrôleurs de son centre. Si les contraintes supportées par les salles profiteront financièrement aux postes d'encadrement, la réciproque n'est pas vraie.

**Ce sont donc près de 3000 euros par mois supplémentaires qui pourraient être obtenus à terme par ceux qui contrôleront les contrôleurs, sans autre charge ni responsabilité nouvelle que de pressuriser les salles.** Cerise sur le gâteau : c'est par contre aux chefs de salle et chefs de tour qu'il reviendra, en plus des tâches lourdes qui leur sont déjà dévolues, de tracer et consigner pour leurs supérieurs la gestion des pauses, des montées décalées et départs anticipés, les mesures de régulation, et cela malgré le décrochage indemnitaire qui s'opère entre eux.

**Le deux poids deux mesures assumé dans ce protocole entre les ICNA en opérationnel et le management traduit la volonté de la DGAC de renforcer à tous les niveaux un encadrement de gestionnaires, récompensés pécuniairement pour leur zèle, et de ramener les ICNA, qui supportent pourtant la contrainte et la responsabilité du trafic, au rang d'exécutants. Si ce n'est pour ceux qui aspirent à intégrer ce type de management, un tel changement de paradigme, couplé à des dispositifs de traçage systématique, ne s'effectue pas dans l'intérêt des contrôleurs aériens.**



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)